

## **SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU LUNDI, 30 JANVIER 2017**

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le lundi, 30 janvier 2017, à 13 h 30, à la salle du conseil située au 105, avenue Saint-Laurent à Louiseville et à laquelle étaient présents monsieur André Lamy (siège n° 1), monsieur Jean-Pierre Gélinas (siège n° 2), monsieur Charles Fréchette (siège n° 3), madame Françoise Hogue Plante (siège n° 4), monsieur Gilles A. Lessard (siège n° 5) et madame Murielle Bergeron Milette (siège n° 6), tous membres du conseil municipal et formant quorum sous la présidence de monsieur Yvon Deshaies, maire.

Étaient aussi présents : M<sup>e</sup> Maude-Andrée Pelletier, greffière  
M. Alain Halley, directeur général

---

La greffière a fait lecture de l'avis de convocation ci-après :

- 1° Approbation de l'ordre du jour; (2017-030)
- 2° Annulation de l'avis de motion - résolution numéro 2017-028
- 3° Avis de motion – règlement décrétant une dépense de 4 269 361 \$ et un emprunt de 4 269 361 \$ pour des travaux de réfection d'une partie des rues Saint-Jacques et Saint-Charles
- 4° Embauche de Jean-Philippe Savoie, préposé à la réglementation

Période de questions – (règlements n<sup>os</sup> 2 et 59)

Clôture de la séance à \_\_\_\_\_

En foi de quoi, j'ai signé à Louiseville  
Ce 27<sup>e</sup> jour du mois de janvier 2017

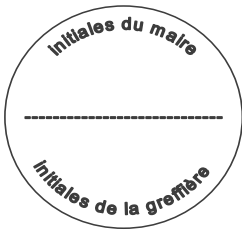
\_\_\_\_\_  
Maude-Andrée Pelletier  
Greffière

### **SIGNIFICATION DE L'AVIS DE CONVOCATION**

L'avis de convocation a été signifié de la façon suivante :

Yvon Deshaies	par courriel le 27 janvier 2017
André Lamy	par courriel le 27 janvier 2017
Jean-Pierre Gélinas	par courriel le 27 janvier 2017
Charles Fréchette	par courriel le 27 janvier 2017
Françoise Hogue Plante	par courriel le 27 janvier 2017
Gilles A. Lessard	par courriel le 27 janvier 2017
Murielle Bergeron Milette	par courriel le 27 janvier 2017

---



**2017-030**

**APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR**

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR ANDRÉ LAMY ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du conseil municipal du lundi 30 janvier 2017 tel que présenté.

---

**2017-031**

**ANNULATION DE L'AVIS DE MOTION – RÉOLUTION NUMÉRO 2017-028**

CONSIDÉRANT que lors de la séance extraordinaire du 23 janvier 2017, monsieur Gilles A. Lessard a donné un avis de motion mentionnant qu'il sera présenté à une séance subséquente, pour adoption, un règlement décrétant une dépense de 5 126 300 \$ et un emprunt de 5 126 300 \$ pour des travaux de réfection d'une partie des rues Saint-Jacques et Saint-Charles;

CONSIDÉRANT que le montant de la dépense et le montant de l'emprunt sont erronés;

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR CHARLES FRÉCHETTE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ ce qui suit :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE l'avis de motion donné par monsieur Gilles A. Lessard lors de la séance extraordinaire du 23 janvier 2017 et mentionnant qu'il sera présenté à une séance subséquente, pour adoption, un règlement décrétant une dépense de 5 126 300 \$ et un emprunt de 5 126 300 \$ pour des travaux de réfection d'une partie des rues Saint-Jacques et Saint-Charles, soit annulé à toutes fins que de droit.

---

**2017-032**

**AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE DE 4 269 361 \$ ET UN EMPRUNT DE 4 269 361 \$ POUR DES TRAVAUX DE RÉFECTION D'UNE PARTIE DES RUES SAINT-JACQUES ET SAINT-CHARLES**

AVIS DE MOTION est donné par madame Françoise Hogue Plante qu'il sera présenté à une séance subséquente, pour adoption, un règlement décrétant une dépense de 4 269 361 \$ et un emprunt de 4 269 361 \$ pour des travaux de réfection d'une partie des rues Saint-Jacques et Saint-Charles.

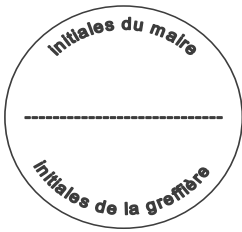
---

**2017-033**

**EMBAUCHE DE JEAN-PHILIPPE SAVOIE, PRÉPOSÉ À LA RÉGLEMENTATION**

CONSIDÉRANT que la Ville désire combler le poste de préposé à la réglementation par un contrat de services à durée indéterminée;

CONSIDÉRANT que monsieur Jean-Philippe Savoie, qui a déjà occupé ce poste, est disponible à reprendre le poste temporairement;



CONSIDÉRANT qu'un des objectifs visés par la Ville par cette embauche est de faire appliquer les règlements municipaux suivants :

- *Règlement numéro 51 sur la construction*
- *Règlement numéro 52 sur le lotissement*
- *Règlement numéro 53 sur le zonage*
- *Règlement 182 sur le bruit, alarmes et nuisances*
- *Règlement numéro 263 sur l'émission des permis et certificats*
- *Règlement 449 relatif au stationnement*
- *Règlement 482 concernant les nuisances*
- *Règlement 483 concernant la sécurité, la paix et l'ordre dans les endroits publics*
- *Règlement 484 concernant le colportage*
- *Règlement 486 concernant la circulation et le stationnement*
- *Règlement 487 concernant les alarmes*
- *Règlement 490 sur la tarification des parcomètres de stationnement*
- *Règlement 493 sur l'enlèvement et la disposition des matières résiduelles*
- *Règlement 509 concernant la garde des chiens et des chats*
- *Règlement 523 sur l'utilisation de l'eau potable*

CONSIDÉRANT que chacun desdits règlements identifie l'autorité compétente ou la personne responsable aux fins d'administration et d'application de chacun desdits règlements;

CONSIDÉRANT qu'il est opportun de nommer par résolution monsieur Jean-Philippe Savoie à titre de représentant autorisé, pour agir, le cas échéant, comme autorité compétente et préposé à l'application de chacun desdits règlements précités, en collaboration avec la Sûreté du Québec et la directrice du Service de l'urbanisme, des permis et de l'environnement, les cas échéants;

POUR CES MOTIFS,

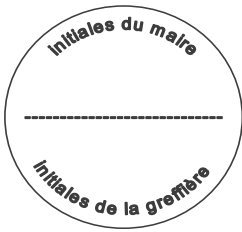
IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR JEAN-PIERRE GÉLINAS ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ ce qui suit :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE la Ville de Louiseville embauche monsieur Jean-Philippe Savoie au poste de préposé à la réglementation pour une période indéterminée, à raison de 17,5 heures par semaine étalées sur une période de sept jours, au taux horaire de 20,00 \$;

QUE monsieur Jean-Philippe Savoie soit nommé pour agir, le cas échéant, comme autorité compétente et préposé à l'application aux fins d'application de chacun des règlements suivants, en collaboration avec la Sûreté du Québec et la directrice du Service de l'urbanisme, des permis et de l'environnement :

- *Règlement numéro 51 sur la construction*
- *Règlement numéro 52 sur le lotissement*
- *Règlement numéro 53 sur le zonage*
- *Règlement 182 sur le bruit, alarmes et nuisances*
- *Règlement numéro 263 sur l'émission des permis et certificats*
- *Règlement 449 relatif au stationnement*
- *Règlement 482 concernant les nuisances*
- *Règlement 483 concernant la sécurité, la paix et l'ordre dans les endroits publics*
- *Règlement 484 concernant le colportage*



- *Règlement 486 concernant la circulation et le stationnement*
- *Règlement 487 concernant les alarmes*
- *Règlement 490 sur la tarification des parcomètres de stationnement*
- *Règlement 493 sur l'enlèvement et la disposition des matières résiduelles*
- *Règlement 509 concernant la garde des chiens et des chats*
- *Règlement 523 sur l'utilisation de l'eau potable*

---

### **LEVÉE DE LA SÉANCE**

La présente séance est levée à 13 h 50.

---

YVON DESHAIES  
MAIRE

MAUDE-ANDRÉE PELLETIER  
GREFFIÈRE